

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
PROPOSITION DE DELIBERATION 15-2023**

**UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE
PAR LES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT les propositions adoptées lors de la réunion de la Commission Paritaire du personnel, de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DECIDE de renouveler la disposition permettant aux personnels d'utiliser des véhicules professionnels pour un usage personnel, moyennant remboursement des frais kilométriques engagés à titre personnel, pour un montant évalué par le service comptable.

DECIDE que l'utilisation des véhicules doit être suivie par un carnet de bord des déplacements professionnels et personnels.

DECIDE d'imputer une retenue forfaitaire au moins égale à **120€** euros mensuels, en cas de non-respect répété, qui sera prélevée sur le salaire, elle peut être révisée à la hausse suite à l'évaluation des services comptables

La délibération 15-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46